

Rapport commission ad hoc sur l'utilisation du fonds pour le développement durable

La commission ad hoc s'est réunie à deux reprises les 13 mars et 6 mai 2024 en vue de procéder à l'étude du préavis et du règlement sur l'utilisation d'un fonds pour le développement durable. Elle remercie chaleureusement Madame Johanna Pini pour son leadership dans ce projet et pour la qualité des informations transmises et des réponses fournies à nos questions.

Création d'un fonds et intention d'utilisation

Le préavis propose la création d'un fonds pour le développement durable destiné à inciter et guider les habitants et entreprises à agir en faveur du développement durable (tels que définis dans le préavis et dans le règlement) au travers d'un financement spécifique.

La commission ad hoc recommande au conseil d'accepter la répartition du financement proposé qui se fera sans taxe supplémentaire mais par :

- Environ 80'000 CHF annuels provenant de l'indemnité communale d'utilisation du sol (versée par la Romande Energie) qui seront affectés à des subventions à la population pour le développement durable (actuellement deux mesures pour la mobilité et une pour encourager la rénovation énergétique des bâtiments ont été proposées).
- Une affectation d'un montant sur la base des bons résultats comptables annuels. A ce jour 200'000 CHF ont déjà été affectés comme fonds de roulement, provenant de l'exercice 2022.
- De plus, en fonction des différents projets proposés, des montants dédiés au développement durable pourront être inscrits au budget annuel.

Administration des demandes

Le traitement administratif des demandes de subvention impliquera un besoin de ressource qui à ce stade ne peut être que difficilement évalué avec précision. La commission attire l'attention du Conseil communal et de la Municipalité sur le fait que des ressources humaines supplémentaires seront très certainement à prévoir.

Gouvernance

La responsabilité de la directive d'application du Fonds est du ressort de la Municipalité. Néanmoins la commission invite la Municipalité à consulter la

commission PECC lors de sa révision annuelle ainsi que pour des projets plus complexes.

Conclusion

La commission est consciente que l'affectation des dépenses de ce fonds est un premier pas et que l'impact des actions mises en œuvre devra être régulièrement évalué. La commission incite la Municipalité à être plus ambitieuse et à ne pas laisser dormir des montants dans ce Fonds.

Elle souhaite qu'une bonne partie du fonds de roulement soit attribuée à de nouveaux projets dans un avenir proche, et que le Fonds soit alimenté le plus régulièrement possible par des propositions de la municipalité et/ou des motions déposées par les membres du conseil.

En conclusion, la commission ad hoc recommande - par 6 voix pour et une abstention - d'approuver le préavis N° 25/24 tel que présenté par la Municipalité.

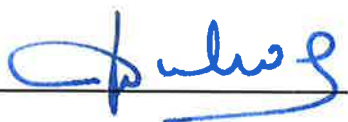
La commission ad hoc:

Cédric Aeschlimann

Olivier Andrey

Thomas Dislich

Laurent Duhoux



Yves-André Fasel

Jean-Marc Fillistorf

Blaise Schwerzmann
